

**AGOPOP – MAISON DES HABITANTS**

30, rue du Professeur Beaudoin  
38250 Villard de Lans

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

## **AGOPOP - MAISON DES HABITANTS**

30 Rue du Professeur Beaudoin

38250 VILLARD DE LANS

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association AGOPOP - MAISON DES HABITANTS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Principes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

### **Opérations relatives aux subventions octroyées :**

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions, et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Les dotations et les reprises affectées aux fonds dédiés au cours de l'exercice sont récapitulées par nature de programme dans l'annexe des comptes. Dans le cadre de notre mission, nous avons pu nous assurer de l'état d'avancement des projets financés par ces fonds, et du caractère acceptable du montant des fonds dédiés constatés dans le compte de résultat de l'exercice. Ces résultats se fondent notamment sur les délibérations de votre conseil d'administration.

### **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2021

Pour la SAS AZ CONSULTANTS  
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 922	5 260	1 662	3 502	1 840-	52.54-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	10 227	408	9 819	2 083	7 736	371.34
	Installations techniques Matériel et outillage	224	40	184		184	
	Autres immobilisations corporelles	55 420	30 431	24 989	20 850	4 138	19.85
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	<b>72 793</b>	<b>36 139</b>	<b>36 654</b>	<b>26 436</b>	<b>10 218</b>	<b>38.65</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	8 906		8 906	12 837	3 931-	30.63-
	Autres créances	86 703		86 703	61 835	24 868	40.22
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	141 517		141 517	135 774	5 743	4.23	
Charges constatées d'avance (3)	5 365		5 365	8 499	3 134-	36.87-	
<b>Total III</b>	<b>242 491</b>		<b>242 491</b>	<b>218 946</b>	<b>23 546</b>	<b>10.75</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>315 284</b>	<b>36 139</b>	<b>279 145</b>	<b>245 381</b>	<b>33 764</b>	<b>13.76</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	21 000	21 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	71 890	53 974	17 916	33.19
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>2 862</b>	<b>17 916</b>	<b>15 054-</b>	<b>84.02-</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	<b>95 752</b>	<b>92 890</b>	<b>2 862</b>	<b>3.08</b>	
Comptes de liaison					
<b>Total II</b>					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	30 727	24 750	5 977	24.15
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>	<b>30 727</b>	<b>24 750</b>	<b>5 977</b>	<b>24.15</b>	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	30 642	8 101	22 541	278.26
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 464	21 194	2 731-	12.88-
	Dettes fiscales et sociales	50 742	32 116	18 626	58.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 907	697	1 210	173.49	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	50 911	65 632	14 722-	22.43-
	<b>Total IV</b>	<b>152 666</b>	<b>127 741</b>	<b>24 925</b>	<b>19.51</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>279 145</b>	<b>245 381</b>	<b>33 764</b>	<b>13.76</b>	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

101 755      62 109

CABINET ADQUO

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	203	270	67-	24.70-
Production vendue de Biens et Services	73 738	105 200	31 462-	29.91-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	321 740	277 444	44 296	15.97
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 498	2 827	1 671	59.13
Collectes		150	150-	100.00-
Cotisations	9 558	10 280	722-	7.02-
Autres produits	47	211	164-	77.61-
<b>Total I</b>	<b>409 785</b>	<b>396 381</b>	<b>13 404</b>	<b>3.38</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 460	11 708	8 248-	70.45-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	95 388	95 965	576-	0.60-
Impôts, taxes et versements assimilés	5 134	3 730	1 404	37.63
Salaires et traitements	232 808	191 769	41 039	21.40
Charges sociales	62 112	58 972	3 140	5.32
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 919	7 897	1 022	12.94
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 977	7 014	1 037-	14.78-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 821	2 096	275-	13.12-
<b>Total II</b>	<b>415 619</b>	<b>379 151</b>	<b>36 468</b>	<b>9.62</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>5 834-</b>	<b>17 229</b>	<b>23 064-</b>	<b>133.86-</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

{1} Dont produits afférents à des exercices antérieurs

{2} Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12 31/12/2019	12 Euros	12 %
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	225	341	116-	34.09-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>225</b>	<b>341</b>	<b>116-</b>	<b>34.09-</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	161	125	36	28.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>161</b>	<b>125</b>	<b>36</b>	<b>28.88</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>63</b>	<b>215</b>	<b>152-</b>	<b>70.70-</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>5 771-</b>	<b>17 445</b>	<b>23 216-</b>	<b>133.08-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		471	471-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 144		8 144	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>8 144</b>	<b>471</b>	<b>7 673</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	489-		489-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>489-</b>		<b>489-</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>8 633</b>	<b>471</b>	<b>8 162</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>418 154</b>	<b>397 192</b>	<b>20 961</b>	<b>5.28</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>415 292</b>	<b>379 277</b>	<b>36 015</b>	<b>9.50</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>2 862</b>	<b>17 916</b>	<b>15 054-</b>	<b>84.02-</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>2 862</b>	<b>17 916</b>	<b>15 054-</b>	<b>84.02-</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	17 235	35 520	18 285-	51. 48-
Prestations en nature	20 672		20 672	
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>37 907</b>	<b>35 520</b>	<b>2 387</b>	<b>6. 72</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	20 672		20 672	
Personnel bénévole	17 235	35 520	18 285-	51. 48-
<b>TOTAL</b>	<b>37 907</b>	<b>35 520</b>	<b>2 387</b>	<b>6. 72</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 279 145.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 409 784.77 Euros et dégageant un excédent de 2 862.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 922		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 087		8 140
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			224
Installations générales agencements aménagements divers	10 597		1 113
Matériel de transport	15 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 248		9 811
Emballages récupérables et divers	6 011		
<b>TOTAL</b>	<b>47 934</b>		<b>19 288</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 856</b>		<b>19 288</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 922	6 922
Installations générales agencements aménagements constr.			10 227	10 227
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			224	224
Installations générales agencements aménagements divers			11 710	11 710
Matériel de transport			15 990	15 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 351	21 709	21 709
Emballages récupérables et divers			6 011	6 011
<b>TOTAL</b>		<b>1 351</b>	<b>65 871</b>	<b>65 871</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 351</b>	<b>72 793</b>	<b>72 793</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	3 420	1 840		5 260
Installations générales agencements aménagements constr.	4	404		408
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		40		40
Installations générales agencements aménagements divers	4 135	1 636		5 771
Matériel de transport	6 563	3 198		9 761
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 694	1 501	1 200	10 995
Emballages récupérables et divers	3 604	300		3 904
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>7 079</b>	<b>1 200</b>	<b>30 879</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 420</b>	<b>8 919</b>	<b>1 200</b>	<b>36 139</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles <b>TOTAL</b>	1 840				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	404				
Instal.techniques matériel outillage indus.	40				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 636				
Matériel de transport	3 198				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 501				
Emballages récupérables et divers	300				
<b>TOTAL</b>	<b>7 079</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 919</b>				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	24 750	5 977			30 727
<b>TOTAL</b>	<b>24 750</b>	<b>5 977</b>			<b>30 727</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 750</b>	<b>5 977</b>			<b>30 727</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>5 977</b>			

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 906	8 906	
Personnel et comptes rattachés	1 908	1 908	
Divers état et autres collectivités publiques	81 068	81 068	
Débiteurs divers	3 727	3 727	
Charges constatées d'avance	5 365	5 365	
<b>TOTAL</b>	<b>100 974</b>	<b>100 974</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26 569	26 569		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 073	4 073		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 464	18 464		
Personnel et comptes rattachés	28 852	28 852		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 776	21 776		
Autres impôts taxes et assimilés	114	114		
Autres dettes	1 907	1 907		
Produits constatés d'avance	50 911	50 911		
<b>TOTAL</b>	<b>152 666</b>	<b>152 666</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	52 078			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 100			

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	6 921	33.33

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	68 125
Total	68 125

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 741
Dettes fiscales et sociales	28 897
Total	33 641

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		5 365
Total		5 365
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		50 911
Total		50 911

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation des subventions

**AGOPOP - MAISON DES HABITANTS**

30 Rue du Professeur Beaudoin

38250 VILLARD DE LANS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention entre votre Association et la CCMV :**

- Montant des subventions octroyées à votre association au titre de 2020 : 190 472,00 €.
- Montant des avantages en nature octroyés en 2020 : 20 672,34 € (chauffage, ménage, maintenances diverses)

Fait à Grenoble, le 18 mai 2021

Pour la SAS AZ CONSULTANTS  
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Mounir AROUI